



Bévilard, le 3 mars 2020

Séance du Conseil général du 23 mars 2020

Rapport du conseil communal

9. Abroger le règlement concernant le financement spécial relatif au Tour de Romandie

Ce règlement a été édicté par Malleray en décembre 2010 afin de constituer un fonds destiné à contribuer au financement d'une nouvelle arrivée du Tour de Romandie ou des manifestations sportives d'importance. Le solde était composé d'un reliquat de l'arrivée du Tour de Romandie en 2002.

Le solde du fonds étant à zéro, le conseil communal de Valbirse propose au conseil général d'accepter l'abrogation de ce règlement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL